

# **Mémoire présenté par les Pôles régionaux d'économie sociale**

**Projet de loi-cadre sur l'économie sociale au  
Québec**

**Au ministère des Affaires municipales, des Régions  
et de l'Occupation du territoire**

**Avril 2013**

## Introduction

Les Pôles régionaux d'économie sociale unissent leur voix pour saluer le projet de loi-cadre dans son ensemble et exprimer tout l'enthousiasme qu'il a suscité dans nos milieux. Sans hésitation, nous pouvons affirmer que l'économie sociale est un moteur de développement social et économique dans toutes les régions du Québec. Depuis déjà plus d'un siècle, un peu partout sur le territoire, des regroupements de citoyennes et citoyens se sont engagés dans la production de biens et de services pour répondre aux besoins de leur collectivité. Certes, l'expression « économie sociale » avait pratiquement disparu avant de réapparaître en 1996 lors du Sommet sur l'Économie et l'Emploi. Néanmoins, il ne s'agissait surtout pas de nommer une nouvelle réalité économique mais plutôt de reconnaître une partie intégrante de notre histoire. Et cette reconnaissance fut sans aucun doute l'occasion pour le Québec de se donner de nouvelles ambitions et des moyens pour y répondre.

De plus, les turbulences économiques des dernières années, associées aux préoccupations environnementales croissantes dans l'ensemble de la population, amènent les citoyens à souhaiter un développement responsable et à s'investir dans des actions porteuses de prospérité durable. L'économie sociale a plus que jamais sa place à prendre dans une économie québécoise plurielle. Ce qui est d'autant plus important que l'une des grandes forces de l'économie sociale réside dans son pouvoir de transformation sociale.

Pour toutes ces raisons, l'actuel projet de loi-cadre constitue, de notre point de vue, un moment charnière qui saura, nous l'espérons grandement, donner à toutes les collectivités du Québec un nouvel élan dans la prise en charge citoyenne des besoins et des aspirations collectives.

Le 28 février dernier, lors d'une rencontre nationale des Pôles régionaux d'économie sociale, nous avons unanimement convenu de réunir nos commentaires et nos préoccupations communes concernant le projet de loi-cadre sur l'économie sociale

déposé à l'Assemblée nationale. Le présent mémoire rassemble et expose les positions communes à l'ensemble des pôles régionaux signataires.

## **Présentation des Pôles régionaux d'économie sociale**

Il va sans dire que le Sommet sur l'Économie et l'Emploi qui a eu lieu à l'automne 1996 a permis de cristalliser des pratiques et des réflexions éparses autour d'une compréhension commune de l'économie sociale. Mais il importe de souligner qu'avant même la tenue de ce Sommet, les premiers lieux de concertation et de réflexion sous le thème de l'économie sociale ont émergé au niveau régional, illustrant dès lors le fait que l'économie sociale est en premier lieu un outil de développement des territoires.

En effet, c'est à la suite de la grande manifestation contre la pauvreté initiée par le mouvement des femmes : la Marche du Pain et des Roses (juin 1995) que le gouvernement québécois favorisera la mise en place d'un Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale (COCES) et la création des comités régionaux d'économie sociale (CRES). Ceux-ci avaient alors le mandat de faire des recommandations au gouvernement concernant la définition, les critères et les projets d'économie sociale. Cette volonté de se concerter et de promouvoir l'économie sociale sur une base territoriale existe ainsi depuis plus de quinze ans.

C'est donc cette mobilisation citoyenne déployée notamment en région qui a permis d'accélérer le mouvement en faveur d'une prise en charge collective du développement économique et social. Déjà, le Québec posait les bases d'un « modèle » d'économie sociale où l'émergence des projets était non seulement le fruit d'une mobilisation citoyenne mais aussi et surtout portée par les collectivités elles-mêmes qui définissaient leurs priorités en fonction de leur réalité. D'ailleurs, il n'est pas inutile de rappeler ce qu'en disait le rapport « Osons la solidarité! » du Groupe de travail sur l'économie sociale dans le cadre du Sommet de 1996 :

*« L'économie sociale se base sur une prise en charge, par les collectivités elles-mêmes, des réponses aux besoins sociaux, économiques ou culturels qui les confrontent. Si elle*

*peut se développer dans tous les créneaux d'activités, on ne peut toutefois décréter centralement dans quels secteurs ces initiatives doivent être développées. C'est aux instances régionales et locales que revient la responsabilité de prioriser les interventions à partir de leurs propres réalités et de leurs propres besoins »*

Osons la Solidarité, p.32

Aujourd'hui, l'économie sociale québécoise peut compter sur un solide réseau de 22 Pôles régionaux présents dans chaque région du Québec pour soutenir son développement et rayonner davantage (dont trois Pôles représentent des communautés autochtones). Par leur ancrage dans leur milieu, ils contribuent aux réflexions et aux échanges afin de mieux comprendre les différentes dynamiques territoriales et cibler les enjeux propres à chacune des régions.

Composés majoritairement d'entreprises collectives et d'organisations de soutien, les Pôles régionaux d'économie sociale ont pour rôle de promouvoir l'économie sociale ainsi que de favoriser la concertation et le partenariat entre les intervenants locaux et régionaux en économie sociale afin d'harmoniser leurs interventions et d'en maximiser les effets. Ils visent également à soutenir, en complémentarité avec les organisations de leur milieu, la création, la consolidation et l'expansion des entreprises d'économie sociale ainsi que l'émergence de nouveaux champs d'activités.

Les Pôles régionaux travaillent en étroite collaboration avec les Conférences Régionales des Élus (CRÉ) qui leur apportent un soutien important, notamment sur le plan des opérations. Dans certains cas, le Pôle constitue aussi le comité d'économie sociale de la CRÉ tandis que, dans d'autres cas, le Pôle est une structure autonome. Dans certaines régions, ce sont des Coopératives de développement régional qui jouent un rôle de coordination. Grâce au Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat collectif mis en place en 2008, des ententes spécifiques ont été conclues dans toutes les régions du Québec, permettant d'élargir le partenariat autour de l'économie sociale. Sur le plan des actions auprès des entreprises, les Pôles travaillent en étroite collaboration avec les organismes de soutien (CLD, CDEC, CDR). Plus généralement, les Pôles peuvent

également compter sur le soutien d'une diversité de partenaires, tels que les Forums jeunesse régionaux, les syndicats, Emploi-Québec et divers autres ministères. Plusieurs de ces partenaires sont signataires des Ententes spécifiques de régionalisation en économie sociale des CRÉ, qui leur assurent un soutien financier.

Les actions des Pôles sont multiples. Sur la base de la connaissance des besoins et des réalités spécifiques aux entreprises d'économie sociale, les Pôles ont su développer des alliances avec les partenaires afin de créer des conditions de plus en plus favorables à la mise en place, à la consolidation et à la croissance des entreprises d'économie sociale de leur territoire. L'expertise développée positionne désormais les Pôles d'économie sociale en tant que référence régionale de telle sorte qu'ils peuvent à la fois témoigner de la réalité des entreprises et de leur région mais aussi faciliter les liens entre les réalités locales, régionales et nationales.

Plus concrètement, les réalisations des Pôles sont nombreuses. Elles vont de la réalisation de portraits régionaux à la tenue de semaines de promotion de l'économie sociale, du financement de projets régionaux à la création d'outils de promotion, de la mise en ligne de répertoires d'entreprises d'économie sociale à des activités de mise en marché, de la mise en place d'une offre de formation adaptée à la bonification de programmes destinés à l'entrepreneuriat dans sa forme plus traditionnelle, etc.

À l'automne 2012, une première édition de la Revue annuelle des Pôles régionaux d'économie sociale a été publiée sous la coordination du Chantier de l'économie sociale<sup>1</sup>, laquelle permet de prendre connaissance de l'ampleur des réalisations de chacun des Pôles régionaux et de mieux comprendre les dynamiques de leur régions respectives. Soulignons également que l'économie sociale et solidaire est le thème transversal des 5<sup>ième</sup> assises franco-québécoises de la coopération décentralisée qui auront lieu les 26, 27 et 28 mai 2013, à Lévis, dans la région de la Chaudière-Appalaches. Dans ce cadre, les échanges entre les régions françaises et québécoises sont déjà en

---

<sup>1</sup> Chantier de l'économie sociale, Revue annuelle des pôles régionaux d'économie sociale. La contribution de l'économie sociale au développement local, 2012.

cours et plusieurs Pôles régionaux y participent activement. Ces réalisations sont le fruit de ce travail de concertation et sont le reflet des réalités régionales.

## **Commentaires et préoccupations sur le projet de loi-cadre**

Comme nous l'avons déjà souligné en introduction, les Pôles régionaux se réjouissent de l'initiative du gouvernement du Québec de mettre de l'avant la loi-cadre en économie sociale. Avec ce projet de loi, l'État québécois fait un pas de plus en reconnaissant de manière formelle et institutionnelle la contribution de l'économie sociale au développement économique et social de toutes les régions du Québec. Nous sommes confiants que la future loi-cadre permettra également de traduire cette reconnaissance en engagements législatifs et se concrétisera avec un plan d'action permettant de promouvoir, consolider et développer davantage l'économie sociale, lui donnant ainsi la place qui lui revient dans l'économie du Québec. Rappelons que l'économie sociale au Québec représente plus de 150 000 emplois et plus de 10% du PIB et que les entreprises collectives ont fait leurs preuves au chapitre de la résilience.

## **L'importance d'une définition large et inclusive**

À la lecture du projet de loi-cadre, nous souscrivons à la définition large et inclusive de l'économie sociale retenue par le gouvernement. Nous réitérons l'importance de s'appuyer sur une telle définition pour mettre en place et développer des entreprises collectives qui prennent autant la forme de coopératives que de mutuelles et d'organismes à but non lucratif ayant des activités marchandes. De Recyclage Vanier, une entreprise à but non lucratif intégrant des personnes en difficulté au marché du travail à la Coopérative de solidarité d'aide domestique de Shawinigan en Mauricie, en passant par la TOHU, la cité des arts du Cirque de Montréal, et la Coopérative forestière de

Girardville au Saguenay–Lac-Saint-Jean, cette diversité est essentielle afin de répondre aux aspirations et aux besoins des collectivités et ce, dans tous les secteurs d'activités.

Soulignons néanmoins que nous nous questionnons sur l'utilisation du terme « échange » dans la définition de l'économie sociale proposée par le projet de loi (article 3). Historiquement, c'est plus la notion « d'activités marchandes » qui a été utilisée pour définir l'économie sociale et qui nous semble plus précise pour rendre compte de la réalité.

## **Adaptation et accès équitable aux programmes et mesures**

Avec la reconnaissance pleine et entière de l'économie sociale comme partie intégrante de l'économie québécoise, il importe également de faire en sorte qu'elle s'inscrive dans les orientations et les institutions gouvernementales. C'est pourquoi nous rappelons au gouvernement du Québec toute l'importance de s'assurer que tous les programmes et les mesures soient adaptés aux entreprises d'économie sociale et qu'ils tiennent compte de leur spécificité et de leur réalité. La volonté clairement exprimée d'agir dans ce sens nous réjouit grandement. Il est d'une grande importance pour le mouvement qu'aucune catégorie d'entreprises ne soit exclue des programmes et des mesures et que toutes aient un accès équitable aux ressources disponibles. Conséquemment, il est primordial de moduler lesdits programmes et mesures aux réalités urbaines et rurales, aux particularités géographiques des régions ainsi qu'aux différents statuts juridiques des entreprises.

## **La reconnaissance des Pôles régionaux**

Nous saluons également la reconnaissance des interlocuteurs nationaux dans le projet de loi-cadre. De la même manière, nous saluons le projet de loi puisqu'il réitère que le

mandat en matière d'économie sociale demeure sous la responsabilité du MAMROT et stipule clairement que ce dernier est responsable de coordonner l'intervention gouvernementale auprès des différents ministères qui sont et qui seront interpellés par la question. Toutefois, un enjeu majeur demeure, soit celui de la reconnaissance des Pôles régionaux d'économie sociale comme interlocuteurs régionaux. Comme nous l'avons mentionné précédemment, chaque Pôle régional d'économie sociale a adopté une structure de fonctionnement et de gouvernance fidèle à sa réalité territoriale. Ce qui signifie qu'une reconnaissance des Pôles régionaux d'économie sociale suppose dans certains cas celles des CRÉ auxquelles elles sont rattachées.

Rappelons-le, nous accomplissons, semaine après semaine, un travail colossal pour le développement de l'économie sociale partout au Québec. Bien ancrés dans nos régions respectives, nous sommes responsables d'animer le réseau des entreprises d'économie sociale et des partenaires de développement ainsi que de favoriser la concertation entre ces acteurs. S'ajoutant à la concertation, nous favorisons les partenariats entre les intervenants locaux et régionaux afin d'harmoniser leurs interventions et en maximiser les effets. De plus, nos structures nous permettent une plus grande proximité avec les décideurs locaux favorisant ainsi une certaine influence dans la planification du développement et l'occupation des territoires.

Nous faisons non seulement la promotion de l'économie sociale de manière générale mais, plus spécifiquement, nous apportons un soutien aux entreprises collectives avec une diversité d'actions telles que de la formation, du réseautage, du développement de marchés, de la recherche, du transfert des connaissances, de la représentation et bien d'autres, permettant de partager et mutualiser les ressources et les expertises. Nous jouons un rôle essentiel dans le développement et dans l'enracinement de l'économie sociale sur le plan régional et participons activement à la réalisation de diverses priorités régionales inscrites notamment dans les plans quinquennaux des organismes régionaux, dont les CRÉ. C'est pourquoi nous souhaitons que le texte de loi qui sera adopté nous reconnaisse comme étant des interlocuteurs régionaux.



Conséquemment,

**Nous recommandons que la loi-cadre reconnaisse nommément les Pôles régionaux d'économie sociale comme les lieux de concertation régionale, travaillant à la promotion de l'économie sociale ainsi qu'au développement de partenariats et, le cas échéant, de projets entrepreneuriaux dans chacune des régions du Québec, et ce en étroite collaboration avec les organismes de développement qui œuvrent au plan régional tels que les CRÉ, les CLD et les CDR.**

## **Ressources financières**

L'adoption du projet de loi-cadre soulève malgré tout une préoccupation quant aux ressources financières qui seront accordées à la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental prévu dans la loi. Nous considérons qu'il est primordial d'assortir cette reconnaissance de l'économie sociale à des outils et des moyens financiers qui permettront au milieu et aux partenaires de l'économie sociale de consolider et développer des entreprises innovantes répondant aux besoins et aux aspirations des collectivités, quelle que soit la région et ce, à la hauteur de leur ambition. Depuis déjà plusieurs années, les Pôles ont pu s'appuyer sur des ententes spécifiques qui leur ont permis non seulement de soutenir financièrement leurs activités mais aussi, et surtout, de réunir plusieurs partenaires autour d'objectifs communs. Sans aucun doute, ces ententes ont eu un effet de levier pour le développement durable de l'économie sociale dans toutes les régions du Québec. Il nous apparaît donc essentiel que le prochain plan d'action en matière d'économie sociale prévoit des moyens et des outils financiers qui puissent tout à la fois prolonger l'effet structurant des ententes spécifiques conclues depuis plusieurs années et garantir une pérennité aux Pôles régionaux d'économie sociale.

Conséquemment,

**Nous recommandons que la loi-cadre, par l'entremise du plan d'action gouvernemental, soit assortie de moyens et d'outils financiers afin de consolider et développer de manière durable l'économie sociale dans toutes les régions du Québec et qu'à cet effet, elle puisse donner lieu à la poursuite d'ententes de partenariat structurantes entre les acteurs régionaux.**

## **Table des partenaires en économie sociale**

Le projet de loi-cadre prévoit la mise en place d'une Table des partenaires en économie sociale dont la composition sera déterminée par le ministre. Les Pôles régionaux ont développé une expertise territorialisée du développement de l'économie sociale et peuvent contribuer de façon fort constructive aux réflexions et aux recommandations qui émaneront de cette Table.

Conséquemment,

**Nous recommandons que les Pôles régionaux d'économie sociale soient représentés à la Table des partenaires en économie sociale.**

## **Conclusion**

L'économie sociale est un moteur puissant pour le développement économique et social du Québec et les Pôles régionaux d'économie sociale sont au cœur de ce mouvement. Près de 17 ans après le Sommet sur l'Économie et l'Emploi, le gouvernement du Québec a, une fois encore, l'occasion de reconnaître et d'appuyer un modèle de développement durable et responsable s'appuyant d'abord et avant tout sur la prise en charge citoyenne des besoins et des aspirations collectives. Plus que jamais, il est temps d'accorder à l'économie sociale la place qui lui revient et de favoriser ainsi une économie citoyenne qui met l'être humain et le bien commun au centre de ses préoccupations.

## Résumé des recommandations

Les Pôles régionaux d'économie sociale recommandent :

- que la loi-cadre reconnaisse nommément les Pôles régionaux d'économie sociale comme les lieux de concertation régionale, travaillant à la promotion de l'économie sociale ainsi qu'au développement de partenariats et, le cas échéant, de projet entrepreneuriaux dans chacune des régions du Québec, et ce en étroite collaboration avec les organismes de développement qui œuvrent au plan régional tels que les CRÉ, les CLD et les CDR.
- que la loi-cadre, par l'entremise du plan d'action gouvernemental, soit assortie de moyens et d'outils financiers afin de consolider et développer l'économie sociale dans toutes les régions du Québec et qu'à cet effet, elle puisse donner lieu à la poursuite d'ententes de partenariat entre les acteurs régionaux.
- que les Pôles régionaux d'économie sociale soient représentés à la Table des partenaires en économie sociale.

Nous soussignons,

Martin-Charles St-Pierre, président  
**Pôle économie sociale Mauricie**

Louiselle Luneau, présidente  
**Pôle d'économie sociale de l'Abitibi-Témiscamingue**

Éric Tétreault, porte-parole  
**Pôle d'économie sociale de l'Agglomération de Longueuil**

Linda Maziade, présidente  
**Pôle régional d'économie sociale de la Capitale-Nationale**

Chantal Tardif, Directrice générale, au nom du conseil d'administration  
**Comité régional d'économie sociale du Centre-du-Québec**

Jude Brousseau, conseiller en développement social, CRÉ de la Côte-Nord

**Pôle régional d'économie sociale de la Côte-Nord**

André Richard, porte-parole

**Pôle régional d'économie sociale de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine**

André Brunet, directeur général de la CRÉ de la Baie-James

**Pôle régional d'économie sociale de la Jamésie**

Jennifer Cooke, Directrice générale de Ici par les arts, Présidente

**Pôle régional d'économie sociale des Laurentides**

Tania Szymanski, Conseillère en développement rural et économie sociale, CLD Brome-Missisquoi

Raymond Loignon, Maire de la municipalité de Roxton Pond

Co-Présidents

**Pôle régional d'économie sociale de la Montérégie Est**

Patrick Duguay, président

**Pôle régional d'économie sociale de l'Outaouais**

Véronica Pérez, Chargée de projet, CRÉ de la Vallée du Haut-St-Laurent

**Pôle régional d'économie sociale de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent**

Judy Bambach, présidente

**Table régionale de l'économie sociale de Lanaudière (TRESL)**

Pierre Auger, président

**Table régionale économie sociale Chaudière-Appalaches (TRESCA)**

Adel Yassa, Directeur, Service du développement régional et local, Administration Régionale Kativik

**Pôle d'économie sociale du Nunavik**

M. Roger Dallaire, président

**Pôle régional en économie sociale du Saguenay-Lac-Saint-Jean**